

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

AMENDEMENT

N° CD50

présenté par

Mme Genevard, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Vermorel-Marques,
M. Dubois, M. Boucard, Mme Frédérique Meunier et Mme Petex-Levet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.